NOTIFICATION

Addendum

La communication ci-après, reçue le 16 juin 2020, est distribuée à la demande de la délégation de l'Équateur.

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

|  |
| --- |
| *Resolución 0064 - Requisitos fitosanitarios de cumplimiento obligatorio para la importación de plantas de escabiosa (Scabiosa atropurpurea) en sustrato artificial para plantar originarias de Kenia* (Décision 0064 - Exigences phytosanitaires d'application obligatoire régissant l'importation de plants de scabieuse (*Scabiosa atropurpurea*) en substrat artificiel destinés à la plantation, originaires du Kenya). |
| L'objet du présent addendum est d'annoncer l'entrée en vigueur immédiate, au moyen de la Décision (*Resolución*) 0064 du 19 mai 2020, des exigences phytosanitaires auxquelles il doit être satisfait lors de l'importation de plants de scabieuse (*Scabiosa atropurpurea*) en substrat artificiel destinés à la plantation originaires du Kenya. |
| **Le présent addendum concerne:** |
| [ ] Une modification de la date limite pour la présentation des observations |
| [**X**] La notification de l'adoption, de la publication ou de l'entrée en vigueur d'une réglementation |
| [ ] Une modification du contenu et/ou du champ d'application d'un projet de réglementation déjà notifié |
| [ ] Le retrait d'une réglementation projetée |
| [ ] Une modification de la date proposée pour l'adoption, la publication ou l'entrée en vigueur |
| [ ] Autres: |
| **Délai prévu pour la présentation des observations: *(Si l'addendum élargit le champ d'application de la mesure déjà notifiée, qu'il s'agisse des produits visés ou des Membres concernés, un nouveau délai pour la présentation des observations, normalement de 60 jours civils au moins, devrait être prévu. Dans d'autres circonstances, comme le report de la date limite initialement annoncée pour la présentation des observations, le délai pour la présentation des observations prévu dans l'addendum peut être différent.)*** |
| [ ] Soixante jours à compter de la date de distribution de l'addendum à la notification et/ou *(jj/mm/aa)*: le texte réglementaire est déjà entré en vigueur. |
| **Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: [ ] autorité nationale responsable des notifications, [X] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:** |
| *Agencia de Regulación y Control Fito y Zoosanitario* - AGROCALIDAD (Agence de réglementation et de contrôle phyto et zoosanitaire)Ing. Patricio Almeida GranjaAv. Interoceánica Km. 14 1/2, La Granja MAG, TumbacoTéléphone: +(593) 2237 2844Courriers électroniques: direccion@agrocalidad.gob.ecrelaciones.internacionales@agrocalidad.gob.ecagrocalidad.rrii@gmail.com |
| **Texte(s) disponible(s) auprès de: [ ] autorité nationale responsable des notifications, [X] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:** |
| *Agencia de Regulación y Control Fito y Zoosanitario* - AGROCALIDAD (Agence de réglementation et de contrôle phyto et zoosanitaire)Ing. Patricio Almeida GranjaAv. Interoceánica Km. 14 1/2, La Granja MAG, TumbacoTéléphone: +(593) 2237 2844Courriers électroniques: direccion@agrocalidad.gob.ecrelaciones.internacionales@agrocalidad.gob.ecagrocalidad.rrii@gmail.comcom |

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**